

# Observatoire des Déchets d'Activité Economique non dangereux non inertes en Région Grand Est

## Actualisation SRADDET - Données 2021

Observatoire déchets du SRADDET - Lot n°4 - Synthèse

Auteur : AJBD

v.07.08.2023

## Un observatoire des déchets d'activité économique

Après un premier travail d'observation des DAE réalisé en 2015 (sur les données 2014) pour l'état des lieux du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), et une actualisation en 2019 (sur les données 2018), la Région Grand Est a lancé en 2020 un observatoire déchets annuel. Cet observatoire répond à la fois à la nécessité de suivre le SRADDET et à l'obligation de réaliser un bilan annuel de l'état d'avancement du SRADDET, mais également à l'engagement contractuel avec l'ADEME dans le cadre du CODREC. Il porte sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), les déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), les Déchets Dangereux (DD) et sur les **Déchets d'Activité Economiques non dangereux non inertes (DAEndni)**, produits et traités sur le territoire régional et les régions et pays limitrophes.



Le transfert de la compétence « Planification des déchets » avec la Loi NOTRe et la montée en puissance des enjeux liés à l'économie circulaire fait croître le besoin en connaissance sur les DAE. Ce besoin n'est aujourd'hui pas satisfait par des enquêtes nationales car réalisées à intervalles trop importants, avec des délais de publication longs et/ou présentant des données tronquées pour des questions de secret statistique. Par ailleurs, les DAE n'étaient pas suivis de façon homogène entre les régions, tant au niveau de la méthode que des indicateurs de suivis ou des nomenclatures utilisées.

L'ADEME a proposé une méthode harmonisée d'observation locale des déchets d'activité économique pour répondre à ce double besoin. La Région Grand Est fait le choix d'appliquer cette méthode dès l'actualisation 2019.

L'ADEME a proposé une méthode harmonisée d'observation locale des déchets d'activité économique pour répondre à ce double besoin. La Région Grand Est fait le choix d'appliquer cette méthode dès l'actualisation 2019.

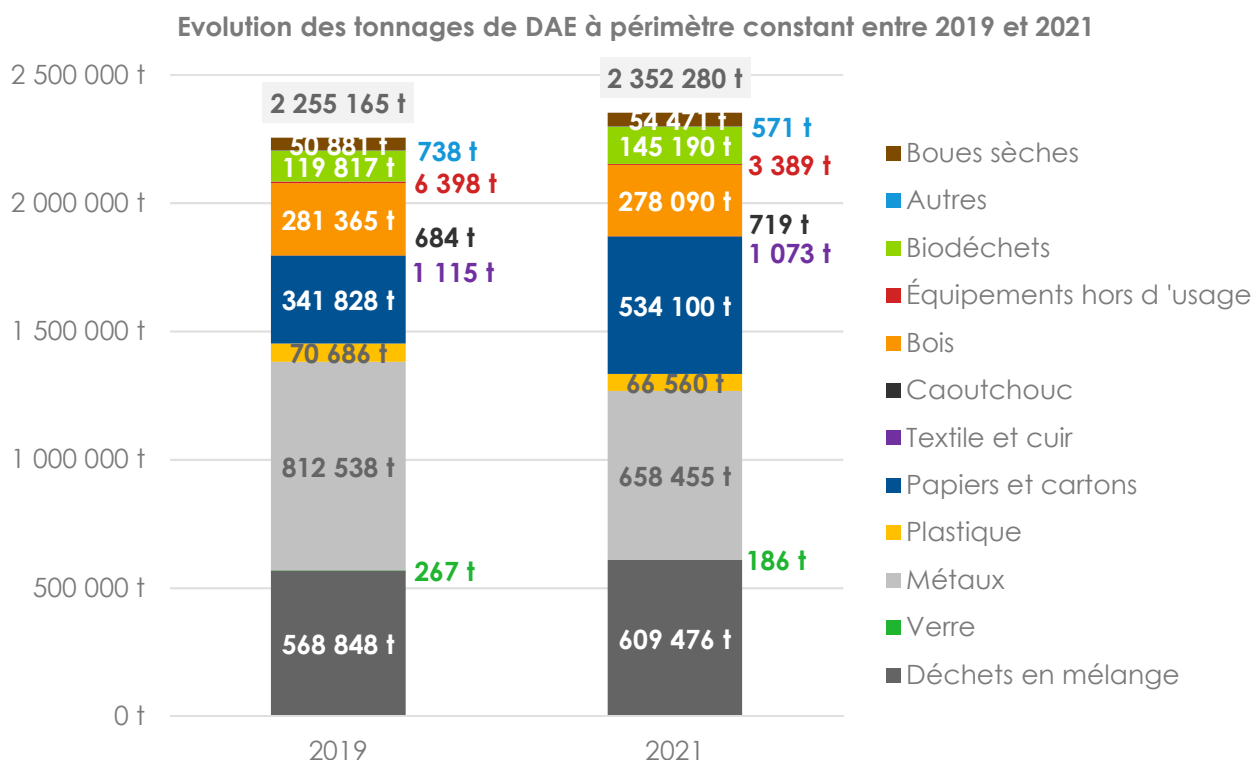
*Important : La méthode proposée par l'ADEME diffère de la méthode appliquée pour les observations 2014 et 2018. Aussi, l'année 2019 constitue un nouveau point de départ à partir duquel des évolutions fiables pourront être observées, mais est en rupture avec les années précédentes du fait de la différence de méthode. Ainsi, l'évolution mesurée entre 2014 et 2019 n'est pas significative.*

Le périmètre de l'observatoire déchets d'activité économique est le suivant :

- > **Types de déchets :** déchets d'activité économique, hors déchets dangereux et déchets inertes (les boues, comptabilisées en matière sèche, sont incluses)
- > **Types de producteurs :** tous producteurs professionnels (y compris les professionnels du BTP et de l'agriculture)

# Evolution des DAEndni produits

Le méthode préconise d'approcher l'évolution de la production de DAEndni en analysant l'évolution des tonnages entrants en installation de traitement à périmètre constant.



Après la crise sanitaire de 2020 qui a eu pour effet un ralentissement de l'économie, 2021 est marquée par une reprise économique qui s'est traduit par une augmentation des quantités de déchets entrant en installation de traitement, et a fortiori de la production de DAEndni. A noter l'augmentation marquée du flux papier et carton qui pourrait s'expliquer par le recours marqué à la commande à distance.

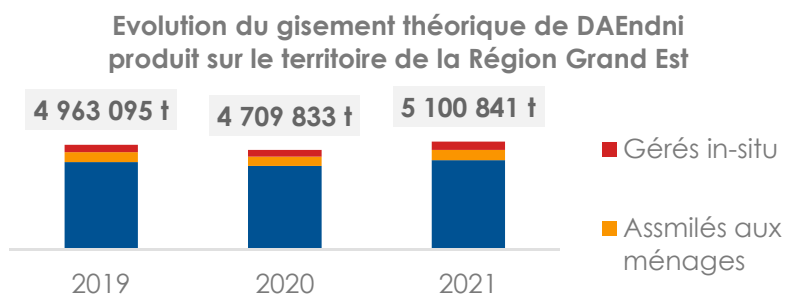
## Approche du gisement total

L'estimation théorique réalisée en 2019 a permis de poser un point d'étape sur lequel reposent les évolutions constatées sur les tonnages entrant en installations de traitement (A3).

Le tableau suivant présente l'approche du gisement théorique 2021 sur la base du gisement théorique 2019, de l'indicateur A3 et des tonnages gérés in-situ par les producteurs et collectés parmi les déchets ménagers :

		2019	2021
<b>Gisement total DAEndni</b>	<b>Théorique</b>	<b>4 963 095 t</b>	
	<i>Reconstitution</i>		5 100 841 t
<b>dont DAE assimilés aux ménages</b>		469 538 t	477 764 t
<b>dont DAE gérés in-situ</b>		356 315 t	388 719 t
<b>DAE hors in-situ et assimilés</b>		4 137 242 t	4 234 357 t
<b>Evolution des DAE entrant en installation de traitement à périmètre constant</b>			<b>+ 97 115 t</b>

N.B. : Les indicateurs renseignés en bleu gras sont les indicateurs de départ du calcul. Pour l'année 2019, le gisement total de DAEndni est estimé de façon théorique à partir d'études de gisement, le gisement de DAE hors in-situ et assimilé est calculé en retranchant les DAE gérés in-situ et les DAE assimilés. Pour l'année 2021, le gisement de DAE hors in-situ et assimilés est calculé à part du gisement 2019 et de l'évolution des DAE entrant en installation à périmètre constant. Le gisement total est approché en ajoutant les DAE assimilés et les DAE gérés in-situ.



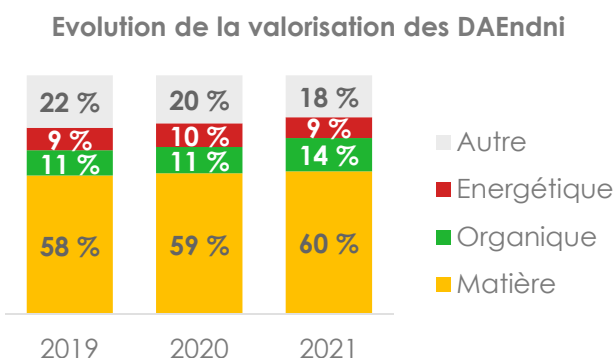
En 2021, le gisement de DAE hors in-situ et hors assimilés est estimé à 4 234 000 t, soit des augmentations de 7 % par rapport à 2020 et 2 % par rapport à 2019. Le gisement total de DAEndni est estimé à 101 000 t, soit 8 % de hausse.

## Les DAEndni identifiés en installation de traitement

Les tonnages entrants en installation de traitement identifiés sur 2021 (tout installation considérée, sans restriction à un périmètre constant 2019/2021) s'élèvent à 2 721 481 t (contre 2 797 648 t pour 2019).

A partir de ces tonnages, selon le type de traitement et l'installation de traitement, les tonnages de DAEndni sont répartis entre :

- > Valorisation matière
- > Valorisation organique
- > Valorisation énergétique
- > Autre/Élimination



Le graphique ci-contre présente la répartition des tonnages identifiés en entrée d'installation de traitement selon le mode de valorisation.

La valorisation matière attendrait 60 % des tonnages de DAEndni reçus en installation de traitement, en augmentation de 1 point par an depuis 2019, tandis que l'élimination serait en recul, de 2 points par an sur la même période. La valorisation organique serait en nette augmentation.

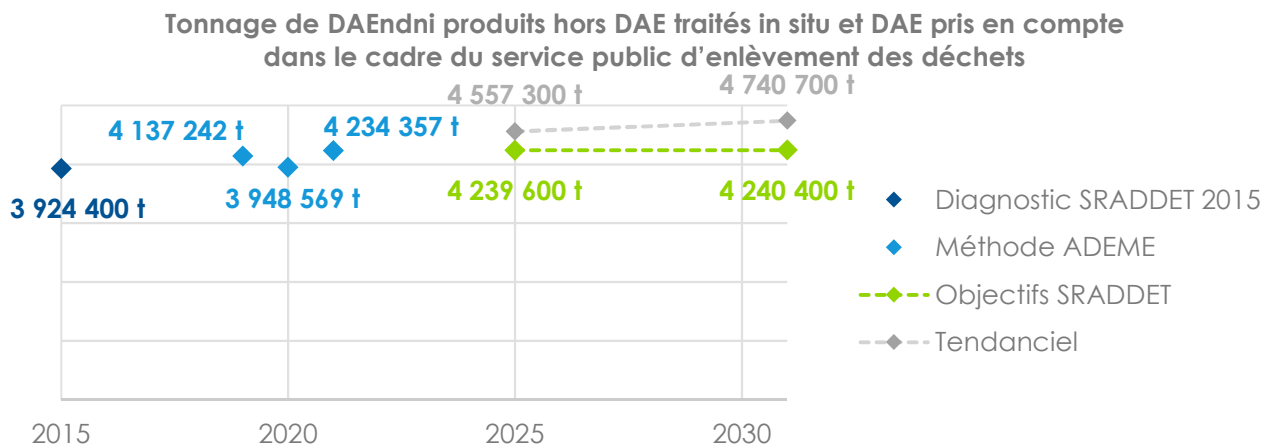
La tendance d'une baisse de l'élimination au profit de la valorisation matière et organique se confirme après la crise sanitaire de 2020.

## Conclusion

L'analyse des données 2019 a permis de créer un nouveau point de référence sur lequel l'observatoire DAE peut se comparer les années suivantes, et notamment sur 2021. Si l'évolution entre 2015 et 2019 est largement impactée par le changement de méthode, l'évolution depuis 2019 est robuste et fiable : la tendance d'une augmentation de la valorisation matière et organique, et d'une baisse de l'élimination se poursuit, au-delà de l'année 2020 exceptionnelle car marquée par la crise sanitaire.

## Le gisement de déchets

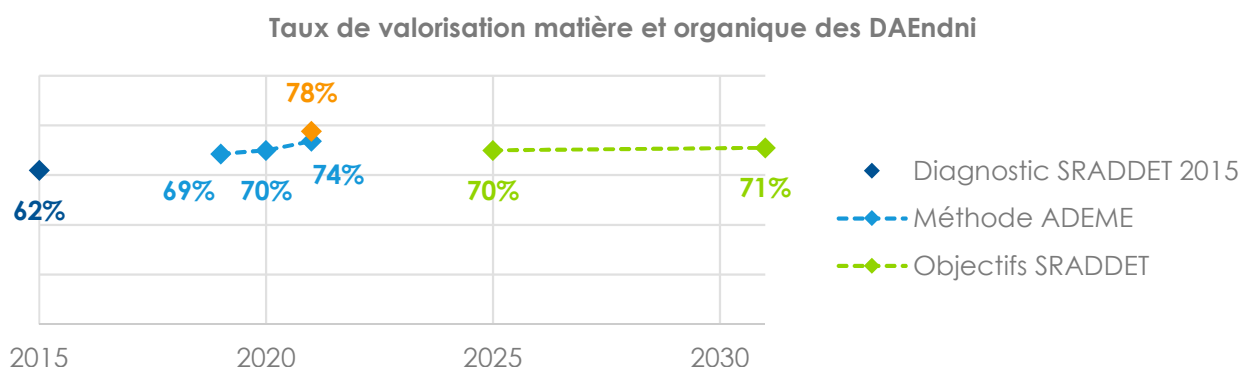
Le graphique ci-dessous présente le gisement de DAEndni (hors gestion in-situ par les producteurs et hors gestion avec les déchets des ménages par le service public) au regard des objectifs du SRADDET :



L'année 2021 est marquée par une augmentation importante des tonnages de DAEndni produits sur le territoire (+ 7 % par rapport à 2020, + 2 % par rapport à 2019), liée à la reprise économique de l'après Covid qui avait conduit à une baisse des DAEndni produits par rapport à 2019. La philosophie derrière l'objectif du SRADDET est un maintien du gisement (à contrario de l'augmentation tendancielle attendue) : les situations exceptionnelles de 2020 puis 2021 ne permettent pas d'identifier de tendance objective. L'année 2022 pourrait être plus représentative d'une tendance de fond par rapport à 2019.

## La valorisation

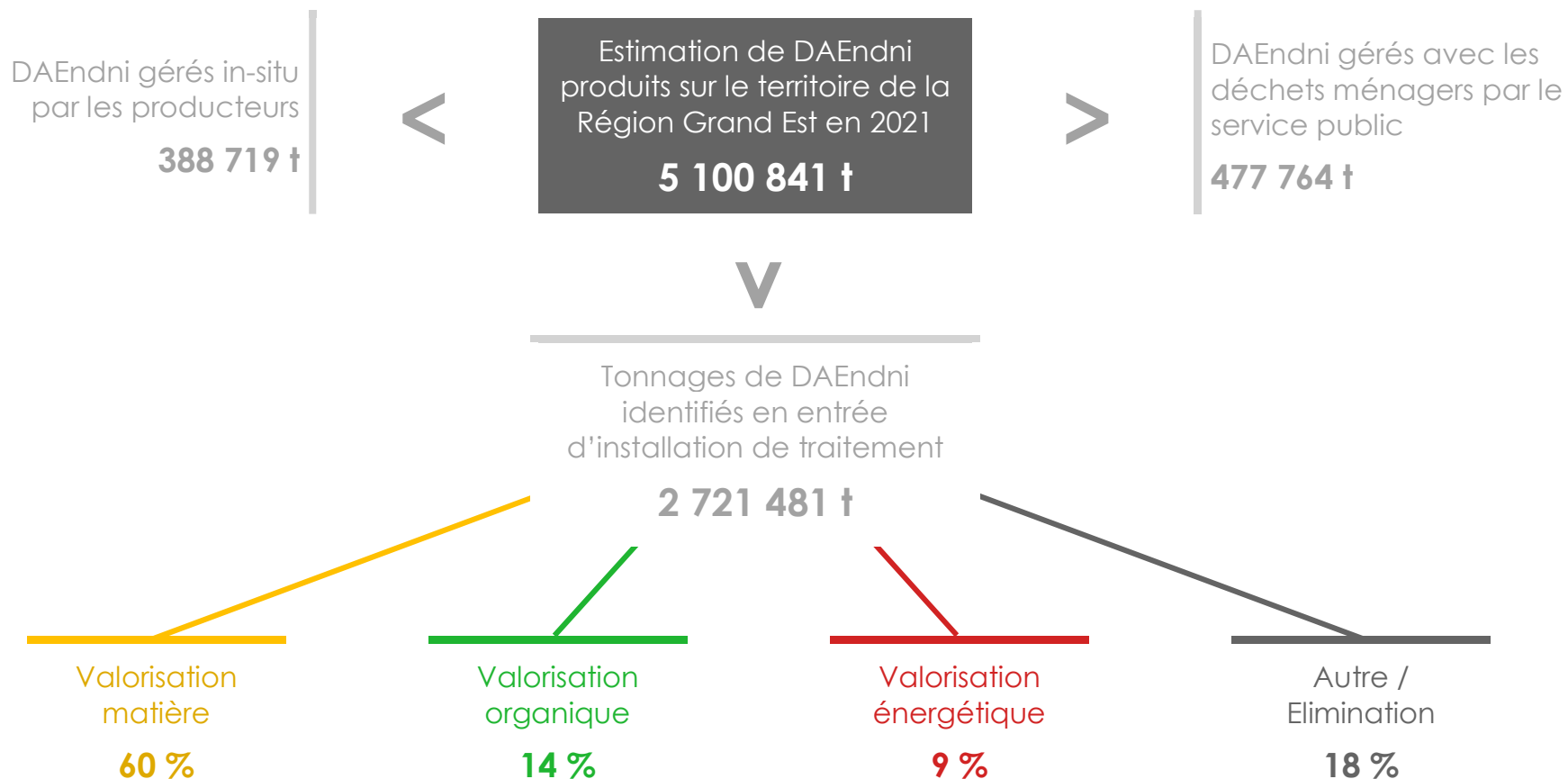
Le graphique ci-dessous présente le taux de valorisation matière et organique des DAEndni au regard des objectifs du SRADDET :



L'augmentation de la valorisation des DAEndni en 2020 se confirme de façon plus nette en 2021, avec une hausse de 4 points supplémentaires, ce qui permettrait de dépasser les objectifs du SRADDET. A noter que la valeur orange représente le taux de valorisation matière et organique non corrigé, qui intègre les tonnages liés aux nouveaux déclarants IREP sur la méthanisation.

*N.B. : Les objectifs SRADDET ont été définis avec l'ancienne méthode, qui sous-estimait les taux de valorisation par rapport à la méthode ADEME.*

# Synoptique



## Tableau des indicateurs

Règle SRADDET	Indicateur	Indicateur ADEME équivalent	Unité	Données PRPGD (2015)	Données 2019	Données 2020	Données 2021	Données 2022
Données d'entrée	Valeur ajoutée <i>(source : INSEE)</i>	/	M€	136 034	145 671 <sup>1</sup>	138 937 <sup>1</sup>	147 766 <sup>2</sup>	Prévu pour mi 2024
	Nombre de salariés <i>(source : INSEE)</i>	/		1 913 481	1 951 380	1 941 766	1 996 367 <sup>2</sup>	Prévu pour mi 2024
	Tonnage de DMA non dangereux non inertes produits sur le territoire <i>(source : Observatoire Grand Est - Lot 1 DMA)</i>	/	t/an	2 569 708	2 686 328	2 585 981	2 758 217	Prévu pour mi 2024
	Tonnage de DMAAndni orienté vers une valorisation matière ou organique <i>(source : Observatoire Grand Est - Lot 1 DMA)</i>	/	t/an	1 100 156	1 163 316	1 083 855	1 169 956	Prévu pour mi 2024
	Tonnage de boues de STEP <i>(source : Observatoire boues CRAGE)</i>	/	t/an	102 000	88 449	85 483	90 589	Prévu pour mi 2024
	Tonnage de boues de STEP orienté vers une valorisation organique <i>(source : Observatoire boues CRAGE)</i>	/	t/an	87 720	70 356	68 759	74 987	Prévu pour mi 2024
<b>R13 : Réduire la production de déchets</b>	<b>Tonnages de déchets non dangereux non inertes produits</b> <i>DMAAndni, DAEndni et boues de STEP</i>	/	t/an	6 596 108	6 912 021	6 620 032	7 471 883	Prévu pour mi 2024
	<b>Tonnages de DAEndni produits</b> <i>Industrie, BTP, tertiaire et agriculture</i>	A1, A3	t/an	4 879 400	4 963 095	4 709 833	5 100 841	Prévu pour mi 2024
	<b>Tonnage de DAEndni produits gérés in situ</b>	/	t/an	455 000	356 315	308 677	388 719	Prévu pour mi 2024
	<b>Tonnage de DAEndni produits gérés dans le cadre du service public d'enlèvement des déchets</b>	/	t/an	500 000	469 538	452 588	477 764	Prévu pour mi 2024

1. Données semi-définitives

2. Données provisoires

Règle SRADDET	Indicateur	Indicateur ADEME équivalent	Unité	Données PRPGD (2015)	Données 2019	Données 2020	Données 2021	Données 2022
R13 : Réduire la production de déchets	Tonnage de DAEndni produits hors DAE traités in situ et DAE pris en compte dans le cadre du service public d'enlèvement des déchets	/	t/an	3 924 400	4 137 242	3 948 569	4 234 357	Prévu pour mi 2024
	Tonnages de DAEndni identifiés à l'entrée des installations	A2	t/an	2 045 000	2 797 648	2 611 642	2 721 481	Prévu pour mi 2024
	Tonnage et évolution par rapport à 2010 de DAEndni par unité de valeur ajoutée	/	t/M€	35,9	34,1 <sup>1</sup>	33,9 <sup>1</sup>	34,5 <sup>2</sup>	Prévu pour mi 2024
		A4bis	%	2010 inconnu				
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages et part de déchets non dangereux non inertes orientés vers une valorisation matière ou organique	/	t	3 621 211	4 070 498	3 914 666	4 382 197	Prévu pour mi 2024
		/	%	55 %	59 %	59 %	59 %	Prévu pour mi 2024
	Tonnages et part de DAEndni orientés vers une valorisation matière ou organique	B1, B3	t/an	2 433 335	2 836 826	2 762 052	3 121 652	Prévu pour mi 2024
		B2, B4, B8	%	62 %	69 %	70 %	74%	Prévu pour mi 2024
	Tonnages et part de DAEndni orientés vers une valorisation énergétique	B5	t/an	688 637	387 669	391 678	363 827	Prévu pour mi 2024
			%	18 %	9 %	10 %	9 %	Prévu pour mi 2024
	Tonnages et part de DAEndni orientés vers une installation de stockage	C2	t/an	853 478		775 836	748 878	Prévu pour mi 2024
			%	22 %		20%	18%	Prévu pour mi 2024
	Tonnages de DAEndni orientés vers une valorisation énergétique autre qu'incinération (CSR, pyrolyse/gazéification, etc.)	B7	t/an	Non défini	31 324 t		38 201 t	
	Tonnages de DAEndni à valoriser en plus par rapport à 2015	/	t/an	Sans objet	267 417	135 346	335 398	Prévu pour mi 2024

Règle SRADDET	Indicateur	Indicateur ADEME équivalent	Unité	Données PRPGD (2015)	Données 2019
PRPGD révisé (loi AGECE)	Tonnages et évolution du gaspillage alimentaire dans les domaines de la <b>distribution alimentaire et de la restauration collective</b> par rapport à 2015	/	t/an	Non défini	La notion de gaspillage alimentaire <sup>3</sup> est plus restrictive que la notion de biodéchets alimentaire (qui inclut en plus du gaspillage alimentaire les déchets de préparation notamment). A la rédaction de ce rapport, aucune donnée n'est identifiée pour permettre a minima d'estimer la quantité de gaspillage alimentaire.
		/	%	Non défini	
	Tonnages et évolution du gaspillage alimentaire dans les domaines de la <b>consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale</b> par rapport à 2015	/	t/an	Non défini	
		/	%	Non défini	
	Part du <b>tri à la source des biodéchets des professionnelles</b>	/	%	Non défini	Le tri à la source des biodéchets est une question très spécifique qui nécessiterait une enquête auprès des professionnels pour qualifier et quantifier leurs pratiques, notamment en matière de compostage.
	Taux de collecte des <b>bouteilles plastiques de boisson</b>	/	%	Non défini	Les bouteilles plastiques sont une petite partie du flux « Plastique », et concerne autant les ménages que les professionnels, ce qui place des indicateurs en dehors du périmètre DAE. De plus, aucune donnée n'est identifiée à la rédaction de ce rapport.
	Evolution de la <b>production de bouteilles plastiques</b> à usage unique produites mise sur le marché	/	t	Non défini	
	Part de <b>plastique recyclé</b>	/	%	Non défini	Aspect très spécifique du flux plastique hors champ de l'analyse DAE, qui nécessiterait d'identifier les tonnages de plastique produits, là où cette information n'est ici qu'estimée soit sur la base de ratios théoriques, soit sur la base de tonnages entrant en installation de traitement, ainsi que les tonnages de plastiques recyclés, là où seuls les tonnages entrant en recyclage sont identifiés

3. « Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée » Pacte national anti-gaspi', 2013